

TABLEAU DE GARANTIES

| Garanties | Montant des garanties en euros par sinistre | Montant des franchises en euros par sinistre |
|--|---|--|
| Tous dommages confondus dont : | 8 000 000 € ⁽¹⁾ | Néant |
| - Dommages corporels | 8 000 000 € | Néant |
| - Dommages matériels | 500 000 € | Néant |
| - dont Dommages causés aux circuits et à leurs installations | 10 000 € | Néant |
| - Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel ou matériel garanti | 500 000 € | Néant |
| - Dommages immatériels non consécutifs | 50 000 € | Néant |
| - Dommages résultant d'une attente à l'environnement accidentelle | 500 000 € | Néant |
| - dont Frais d'urgence | 50 000 € | |
| - Préjudice écologique accidentel | 500 000 € | Néant |
| - dont frais de prévention du préjudice accidentel | 50 000 € | |

⁽¹⁾ Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

L'assureur renoncera en cas de sinistre, à tout recours contre l'état et les autorités territoriales (municipales, départementales, régionales) ainsi que contre toute personne relevant desdites autorités à un titre quelconque. En conformité avec les dispositions de l'article R221-16 du Code de la Route, il est formellement convenu que les conducteurs devront être titulaires du permis de conduire. (ou du Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste dans le cas précis des stages et entraînements motocyclistes). Le non-respect de ces conditions exclurait de plein droit l'assuré du bénéfice des garanties du présent contrat.

La présente attestation de police d'assurance est conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du Sport. L'adhésion prend effet sous réserve de l'encaissement effectif par VAX CONSEILS de la cotisation due par l'Organisateur.

Fait à Maisons, le 24/02/2022.



VAX CONSEILS
7 rue du renard - 78600 MAISONS-LAFFITTE
T. 01 85 39 01 49 - info@vax-conseils.fr
S.A.S. au capital de 5 000 €
RCS VERSAILLES n°804879856 - APE 6622Z
ORIAS n°14006059

VAX CONSEILS